

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

**Présents** : Messieurs GOSSET Jean-Yves, GHEERAERT Philippe, BROUAYE Alain, DAUSSE Mathieu, ANDRAUD Sylvain, Mesdames JULIEN Jessyca, RUBILIANI Nadia, TASSART Christelle, MARTIN Magalie, DAUSSE Hélène et GONTARCZYK Ludivine.

**Absent (e) s excusé (e) s :** /

**Secrétaire de séance** : Mme RUBILIANI Nadia.

**Procuration** : /

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 MARS 2021 :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

### **Vote des Taux des Taxes d'imposition 2021 - Délibération n°10/2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix Pour et 01 abstention, la non augmentation de l'ensemble des taux d'imposition pour l'année 2021 et vote les taux d'imposition comme suit :**

Taxe du Foncier bâti : 34,61 %

Taxe du Foncier non bâti : 32,02 %

Soit un produit attendu de 47 372,00 Euros.

### **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020- Délibération n°11/2021**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Brouaye Alain (Doyen d'âge), Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 et Le Compte de gestion 2020 du Percepteur.**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : Mandats émis : 136 195,69 Euros

**RECETTES** : Titres émis : 196 932,26 Euros

**Soit pour l'année 2020 : un excédent de fonctionnement de 60 736,57 Euros**

**REPORT 2019** : excédent de 292 322 ,03 Euros

**Résultat total de la section de Fonctionnement : excédent de 353 058,60 Euro**

## **SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** : Mandats émis : 70 153,54 €uros

**RECETTES** : Titres émis : 31 834,92 €uros

**Soit pour l'année 2020 : un déficit d'investissement de 38 318,62 €uros**

**REPORT 2019** : Excédent de 50 759,34 €uros

**Résultat total de la section d'Investissement : excédent de 12 440,72 €uros**

**RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de 365 499,32 €uros**

**Solde des restes à réaliser 2020 : 8 300,00 €uros en dépenses d'investissement.**

Le Conseil Municipal, vote à 10 voix pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 présentés sous la présidence de M.BROUAYE Alain (doyen d'âge).

Le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote.

### **Affectation des Résultats au budget 2021-Délibération N°12/2021**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020;

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de :	353 058,60 €uros
Un excédent d'investissement de :	12 440,72 €uros
Un excédent de clôture de :	365 499,32 €uros
Reste à réaliser :	8 300,00 €uros

### **DECIDE**

D'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

353 058,60 €uros au compte 002 (*Résultat de fonctionnement reporté Recettes*)

12 440,72 €uros au compte 001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté recettes*).

Vote : 11 voix Pour

### **Vote du budget primitif 2021-Délibération n°13/2021**

Le Conseil Municipal, **DECIDE** Le Budget Primitif 2021 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses Prévues : 547 043,00 €uros

Recettes Prévues : 547 043,00 €uros

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses Prévues : 253 998,00 €uros

Recettes Prévues : 253 998,00 €uros

**Soit un budget total de 801 041,00 €uros.**

**VOTE à 11 voix pour** le Budget Primitif 2021 ainsi équilibré.

## **Adoption du rapport de la CLECT-Délibération n°14/2021**

Monsieur Alain VASSELLE, président de la Commission Locale des Charges Transférées, a réuni les membres de la commission, jeudi 25 mars 2021, à Breteuil, afin d'examiner avec ceux-ci le contenu du rapport 2020/2021. Après délibération, le rapport de la CLECT a été validé à la majorité des membres présents, et deux abstentions de Monsieur Vincent Loisel, Maire de Bonvillers, et Monsieur Bernard Pelou, Maire de Bacouël.

Ce rapport reprend les éléments concernant :

- Le transfert de compétence sur la salle des sports d'Esquennoy que la communauté de communes a souhaité rendre à la commune ;
- Le transfert de compétence sur la zone d'activités de Saint-André-Farivillers de la commune à la communauté de communes ;
- La mise à jour de certaines attributions de compensation fixées dans le rapport précédent de 2019, au vu des rôles fiscaux supplémentaires concernant les éoliennes installées fin 2018 sur le territoire de certaines communes et dont l'information n'était pas parvenue aux membres de la CLECT lors de la rédaction du premier rapport.

A la lecture de ce rapport 2020/2021, sont notifiées les incidences des éléments susmentionnés sur les Attributions de Compensation perçues par certaines communes du territoire, les autres communes conservant l'Attribution de compensation votée par le conseil communautaire en date du 11 décembre 2019. A ce dispositif revu, viendra s'ajouter pour les communes concernées et si le rapport est adopté, un complément en Dotation de Solidarité Communautaire établi en vertu de nouvelles modalités de partage des recettes provenant de l'éolien dont les principes ont été approuvés par une délibération du conseil communautaire en date du 16 mars 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2020/2021, tel qu'il a été transmis.

**Le Conseil Municipal**, après lecture du rapport de la CLECT, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte le rapport à 11 voix Pour**

### **Questions Diverses :**

- M. le Maire informe le conseil municipal de la création prochaine d'un chemin de randonnée traversant la commune et totalisant une longueur de 15.3Km. (Au total 22 circuits devraient voir le jour sur le périmètre de la CCOP).
- M. le Maire signale au conseil que les postes de relevage de la station ont été nettoyés ce jour. Le curage de la station est programmé pour la fin du mois d'avril. Des prélèvements sur 24h (contrôle Satese) auront lieu les 14 et 15 avril.
- Haut-Débit : M. Andraud souhaite la mise en place d'un cahier de doléances en mairie et la diffusion de cette information aux habitants sur le site de la mairie, en affichage et boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 35